



Du changement
**DANS L'ÉCHO
DES ILES !**

Votre avis nous intéresse
**DES JARDINS
PARTAGÉS**

Les Amaranthes
**DES NOUVELLES
DE LA MARPA**



COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Adresse 22, route de Reignier

Téléphone 04 50 25 51 87

E-mail général mairie@arenthon.fr

E-mail service urbanisme
urbanisme@arenthon.fr

Site www.arenthon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi 9h - 11h30

Mardi 14h - 18h

Mercredi 8h30 - 11h30 | 14h - 17h

Jeudi 14h - 19h

HORAIRES DU SERVICE URBANISME

Lundi 9h - 11h30

Mardi 14h - 18h

Jeudi 14h - 18h

Le maire et les adjoints sont disponibles sur rendez-vous.

En raison du contexte sanitaire, ces horaires d'ouverture peuvent être modifiés. Il est possible de les consulter sur le site internet de la Commune.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

04 50 25 51 83 ou

jeunesse-sport@arenthon.fr

RETROUVEZ
L'ACTUALITÉ DE LA
COMMUNE SUR
FACEBOOK ET
WWW.ARENTON.FR



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

1, place Andrevetan
74800 La Roche Sur Foron
04 50 03 39 92

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi à Jeudi 8h - 12h | 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h - 12h | 13h30 - 17h

ASTREINTES EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT DE LA CCPR

Durant les heures de bureau

04 50 03 39 92

En dehors des horaires d'ouverture

04 26 83 43 70

SYNDICAT DES ROCAILLES-BELLECOMBE

04 50 95 71 63

Astreinte Assainissement Rocailles-
Bellecombe

06 77 04 19 50

NUMÉROS D'URGENCE

Samu 15

Police 17

Pompiers 18

Urgence Européenne 112

COMMUNICATION

Directeur de la Publication
Chantal Coudurier

Distribution
Conseil Municipal

Crédits Photos
Mairie d'Arenthon

Mise en Page
La commission Communication du Conseil
Municipal, avec le mécénat de 89/92 Agence de
communication

Impression
Imprimerie UBERTI-JOURDAN

Tirage
900 exemplaires

Pour toutes suggestions, le « Registre à idées » est disponible dans le hall d'entrée de la mairie !

Le mot de Madame le Maire

Chers Arenthonnaises et Arenthonnais,

L'année 2021 est déjà bien entamée, l'arrivée des beaux jours nous permettra, je l'espère, de mieux affronter les difficultés qui sont les nôtres depuis plus d'une année du fait de la crise sanitaire.

Nos associations sont toujours à l'arrêt, nos manifestations annulées, nos fonctionnements chamboulés. Ce début d'année est porteur d'espoir notamment grâce à la mise en place de la vaccination.

Je tiens à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés, n'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

En ce qui concerne les projets pour la commune, ceux-ci avancent plus doucement que nous l'espérions, là encore en grande partie du fait des contraintes sanitaires.

- L'appartement au-dessus de l'épicerie est en cours de rénovation. Nous avons fait le choix de faire intervenir des entreprises du secteur mais aussi ALVEOLE qui a réalisé un excellent travail, que je tiens à les féliciter et les en remercier. Cet appartement va être proposé à la location et nous espérons qu'il pourra permettre à une famille d'accéder à un logement agréable, bien situé, à un prix abordable.
- Le projet de restructuration du centre village avec l'aménagement du terrain « Camille Sauthier » est toujours à l'étude avec le CAUE, nous souhaiterions pouvoir garder quelques maisons existantes et travaillons aujourd'hui sur leur rénovation qui pourrait permettre l'installation de nouveaux commerces ou services. Il est encore trop tôt pour vous en dire plus, mais si ces projets aboutissent nous sommes certains qu'ils seront très bien accueillis par les Arenthonnais et les Arenthonnaises.
- La rénovation de l'ancien bâtiment de l'école va prochainement être mis sur les rails. Un « comité technique » va être constitué qui permettra de définir les besoins et souhaits de chacun, qui ne pourront se concrétiser qu'en fonction des finances bien évidemment.
- Nous travaillons également avec le Bureau Profils études et les services du département, sur la route des crêts de Fessy pour permettre sa sécurisation.

Pour le reste, je vous laisserai parcourir les pages de ce nouvel « Echo des Iles ».

Je remercie particulièrement l'équipe « Communication » qui a énormément travaillé pour vous proposer un bulletin municipal plus attrayant et ludique.

Continuons à garder confiance, des jours meilleurs sont devant nous,

Prenez soin de vous et des êtres qui vous sont chers.



Chantal Coudurier, Maire

COMMUNE D'ARENTHON

AFFICHAGE COMMUNAL

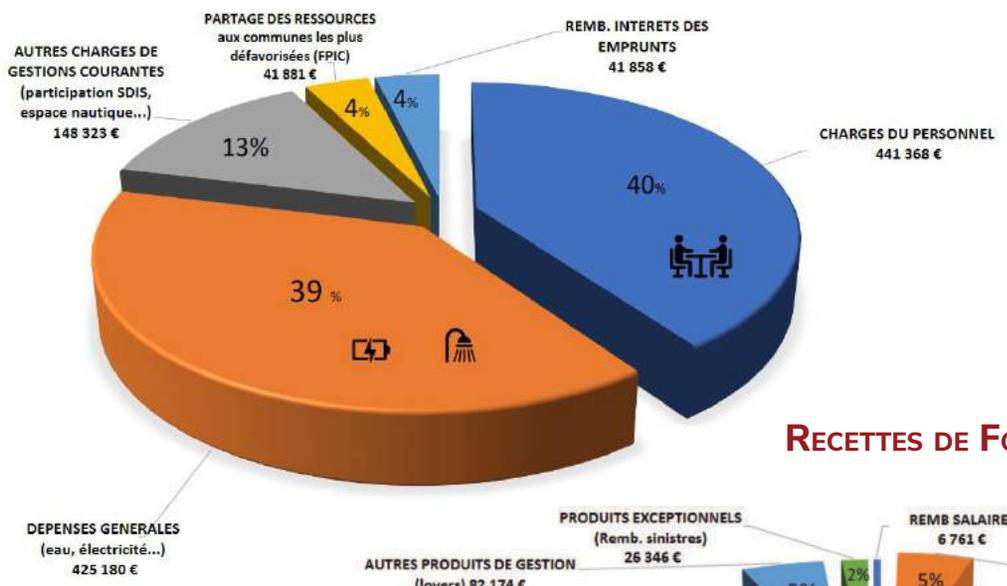


FINANCES

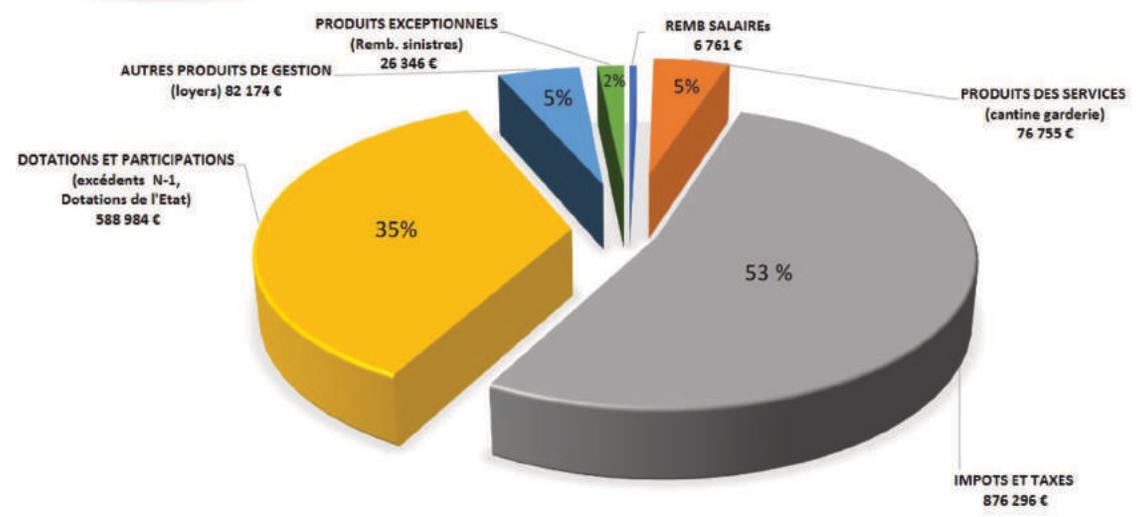
VIE COMMUNALE

Comme chaque début d'année, voici un résumé de la situation financière de la commune.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

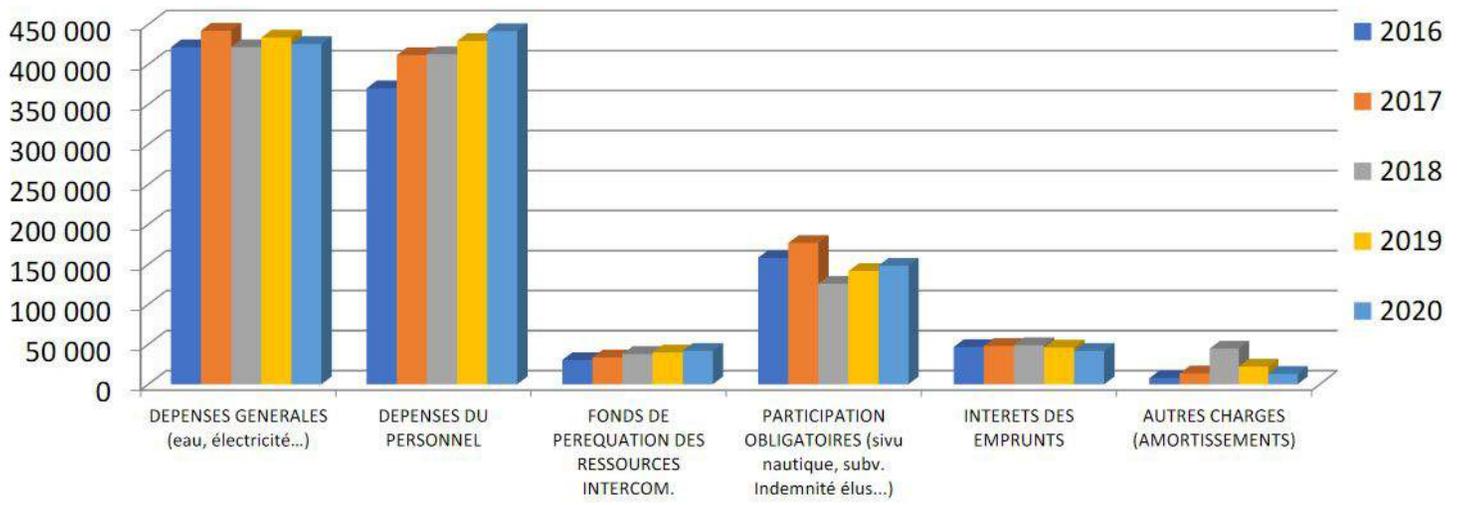


RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



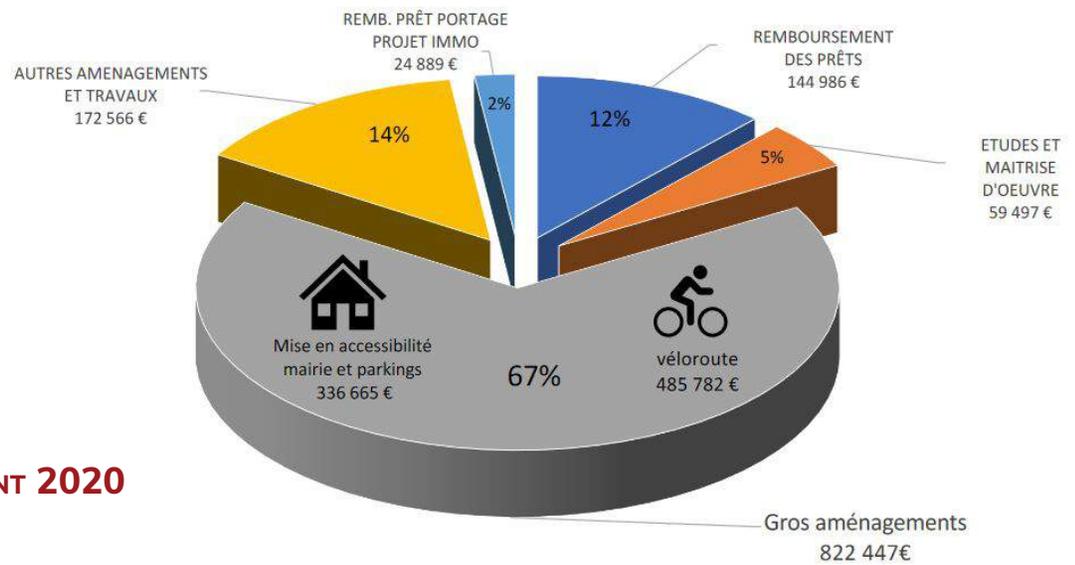
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2016-2020)

La politique de l'Etat de contraindre les budgets de fonctionnement des collectivités obligent celles-ci à devoir surveiller leurs dépenses tout en continuant à investir et maintenir un service efficient pour ses habitants.

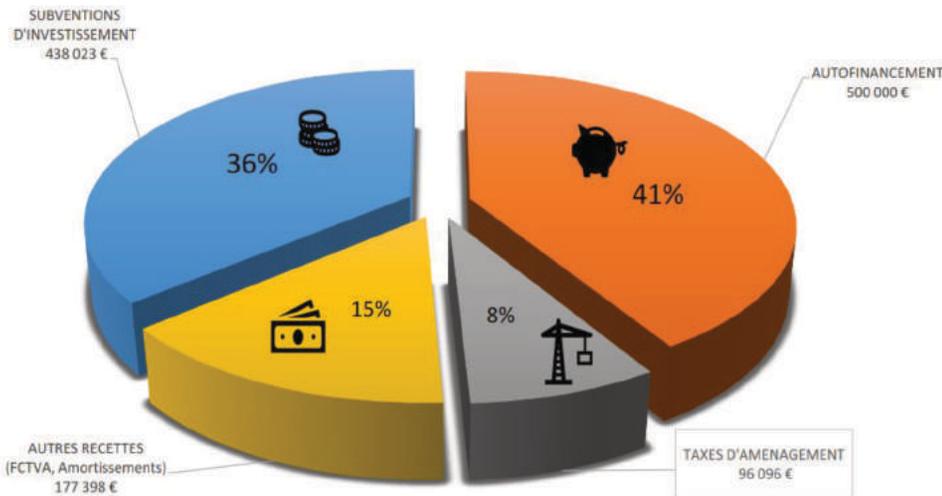


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

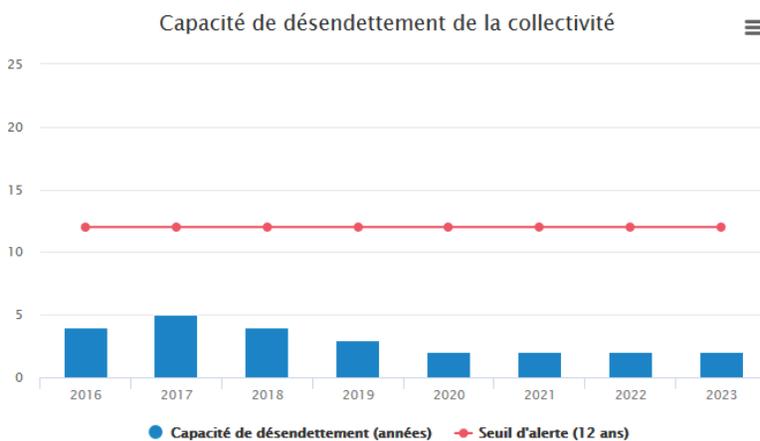
En 2020, deux gros projets ont pu être financés par l'autofinancement et des subventions permettant la mise en accessibilité de la mairie, le réaménagement et l'agrandissement du parking, ainsi que la réalisation de la



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



Véloroute V61.



ENDETTEMENT COMMUNAL

L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 1 527 191 €. Le dernier emprunt contracté par la Commune date de 2017.

Le ratio permettant d'évaluer la santé financière est la capacité de désendettement illustrée ci-joint. Ce ratio représente le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne à cet effet.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA COLONNE D'EAU ET INSTALLATION D'UNE COLONNE D'EAUX USÉES ROUTE DES ARCULINGES

Nous vous remercions de votre patience lors des travaux de la route des Arculinges. Ces travaux ont permis de changer la colonne d'eau et d'étendre le réseau de collecteur des eaux usées le long de cette route à Lanovaz. Cette extension du réseau d'eaux usées a nécessité l'installation d'une pompe de relevage.



Vu l'envergure des travaux réalisés, le tapis de la route sera entièrement refait



Installation d'une pompe de relevage pour les eaux usées.

RÉNOVATION DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE L'ÉPICERIE

Cet appartement vous intéresse à la location ? Annoncez vous à la mairie.

Afin de valoriser l'appartement situé au-dessus de l'épicerie, les travaux de rénovation ont été entrepris et avancent à grand pas. En voici les illustrations.



Travaux d'isolation et de peinture avec la participation de l'association Alvéole



Rénovation de la salle de bain



Rénovation de la terrasse



Chauffage par pompe à chaleur (entreprise Montant)





LE PRINTEMPS EST DE RETOUR ET LA CRISE SANITAIRE N'EST PAS ENCORE PASSÉE...

Nous n'avons pas souhaité organiser le nettoyage de printemps car le casse-croûte amical qui l'accompagne représentait encore un risque dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, alors nous vous proposons une autre façon de contribuer à ce nettoyage de printemps.



A chacun son nettoyage de printemps !



Aux abords de son logement,
aux bords des routes,
des chemins, des fossés
ou des ruisseaux !

*Et si chacun participait
un peu à veiller à notre
cadre de vie ?*

*Vous avez envie de contribuer à la
propreté de votre environnement ?*

*Venez chercher à la Mairie une
pince à déchets ou une paire de gants,
qui vous seront offerts et hop...*



Vous aurez fait quelque chose de plus pour améliorer notre cadre de vie

A très bientôt



LES BOUCHONS 74

La Commune d'Arethon récolte les bouchons et fait la promotion pour aider au financement de matériel pour les personnes en situation de handicap. Des collecteurs ont été installés à la Mairie et à la Maison des Associations, et prochainement à l'école élémentaire Benoît Chamoux.

Nous récupérons les bouchons en plastique de bouteilles de lait, d'eau, de boissons gazeuses, de sirop, de jus de fruit, huile, vinaigre, vin, café, chocolat, lessive, assouplissant, détergent, dentifrice, shampoing, gel douche, médicaments, etc..



Plus d'info sur <https://bouchons74.org/>



LA COMMUNE ET LA CCPR SUBVENTIONNENT L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE OU D'UN KIT DE CONVERSION

ON A TESTÉ...



« Je suis ravie d'avoir électrifié mon vélo de 10 ans avec la Fabrique à Biclou en Septembre 2020. Après un 1^{er} rendez-vous pour définir le type d'équipement adapté à mon utilisation et à mon vélo, nous sommes retournés à l'atelier pour monter le kit électrique à l'aide de plusieurs bénévoles. Le coût a été d'environ 800€. La CCPR et la commune d'Arenthon m'ont remboursée chacune 200€. Depuis j'utilise régulièrement mon vélo pour faire mes courses ou des balades. »

Valérie G

Comment ça marche ?



Vous souhaitez

acheter un vélo électrique neuf ?

installer un kit électrique sur un vélo existant ?

Rendez-vous chez l'un de nos 3 partenaires



Alex Trem Cycles
229 rue du Président Faure
La Roche-sur-Foron
06 30 00 74 18



Intersport La Roche
93 impasse de l'Étang
La Roche-sur-Foron
04 50 97 34 77



Cycles Chevallet
60 rue de Biansin
Saint Pierre en Faucigny
04 50 03 71 90



La Fabrique à Biclou
14 rue des Vanneaux
Saint Pierre en Faucigny
06 06 80 78 45
lafabriqueabiclou@hotmail.com

Choisissez votre kit et payez-le directement à l'association

Installez votre kit avec les bénévoles de l'association

Déposez votre demande de subvention auprès de la CCPR

www.ccpaysrochois.fr/vae

Choisissez votre vélo et payez-le directement au magasin

Seuls les vélos urbains et VTC sont concernés par ce dispositif

Déposez votre demande de subvention auprès de la CCPR

www.ccpaysrochois.fr/vae

Le montant de votre subventions s'élèvera à 20% (10% financé par la CCPR / 10% financé par votre commune) du montant total d'achat de votre vélo (hors équipements), plafonnée à 400€

Le montant de votre subventions s'élèvera à 400€* quel que soit le coût du kit choisi (200€ financé par la CCPR et 200€ financé par votre commune)

* Si vous habitez Amancy, votre subvention s'élèvera à 300€.

DERNIÈRES NOUVELLES MOBILITÉ

N'hésitez pas à participer à l'enquête préparée par les associations du pays rochois : Et toi, tu te déplaces comment ?

Le cercle mobilité de Pays Rochois En Transition, dont l'association Natenv et la Fabrique à Biclou font partie, a décidé d'engager une étude de mobilité sur le territoire de la Communauté de Communes. L'objectif étant de recueillir les habitudes et les attentes des habitant.e.s du Pays Rochois en matière de déplacement.

Questionnaire en ligne ici <https://framaforms.org/mobilite-dans-la-ccpr-1611475051>

Rendez vous sur le site de la CCPR /mes-services-demarches/transports/vae/



JARDINS PARTAGES

La Commission Environnement propose la création de jardins partagés. La commune rend disponible un terrain pour la réalisation de ce projet qui se veut intergénérationnel, permettant le jardinage dans un cadre associatif et partagé. Comme exemple, « Les Jardins Solidaires et Partagés de Cluses » en photo sur cette page.

Le jardinage collectif améliore le cadre de vie et permet les échanges entre les personnes. Il

favorise l'exercice physique et la détente. Plus qu'un potager, c'est un lieu de rencontres, de convivialité, de solidarité et de créativité. Il développe le lien avec la terre et le respect de l'environnement avec des pratiques de jardinage adaptées pour des cultures BIO.

Chacun(e) peut y trouver sa place et amener sa propre expérience.

Si vous êtes intéressé(es) pour mettre en place et participer à ce projet, n'hésitez pas à nous contacter à mairie@arenthon.fr.

La Commission Agriculture & Environnement



UN PEU DE CALME LE WEEK-END POUR NOS OREILLES

Nous sommes tous très occupés et nous avons tous aussi besoin d'un peu de calme.

Pour rappel selon l'arrêté préfectoral n° 324 DDASS/2007 en date du 26 juillet 2007 :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Bon été à tous



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais

**N'ATTENDEZ PAS
INSCRIVEZ-VOUS**

**SUR LE REGISTRE DE PRÉVENTION
POUR ÊTRE CONTACTÉ EN CAS
DE FORTES CHALEURS**

Disponible en Mairie
sur www.arenthon.fr
au 04 50 25 51 87
et à mairie@arenthon.fr





Voici une petite rétrospective de tout ce qu'il s'est passé ces derniers mois au **Service Enfance Jeunesse et Sports d'Arenthon**. Bonne lecture...

SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE...

L'ANIMATION ENCORE ET TOUJOURS...

Animer c'est mettre en mouvement et donner de la vie... Voilà notre travail de tous les jours ! Certes, pas facile en ce moment avec le protocole sanitaire mais l'équipe d'animation tient bon et s'adapte pour proposer aux enfants de beaux moments de vie : c'est pourquoi les animateurs ont décidé de mettre un peu-beaucoup de couleurs dans cette drôle de période...

Un DRESS CODE a été lancé jusqu'à la fin de l'année scolaire : un jour bien défini, les enfants et adultes doivent venir habillés de la tête aux pieds dans une couleur déterminée au préalable. La cantine est décorée et cela change la vie... Nous finirons l'année avec un bel arc-en-ciel. Vive les couleurs !

La traditionnelle chasse à l'œuf a été revisitée... Cette année les cloches ont posé leurs œufs au City stade pour les enfants inscrits à la cantine et n'ont pas invité les parents (ps : les cloches avaient peur du rassemblement) ; tant mieux... les enfants n'ont pas eu à partager leurs œufs avec les grands !!!

Une semaine à thème sur Kho Lanta est prévue : l'épreuve d'orientation... l'épreuve des paresseux... le radeau... la dégustation... Tenez-vous prêts ! Le top départ sera bientôt lancé.

Que ce soit le matin, le midi ou le soir, des ateliers, jeux, activités manuelles, jeux sportifs sont tous les jours proposés et toujours aussi appréciés des enfants.

Durant les **Ateliers Découvertes**, les enfants ont pu s'initier aux techniques de l'Iris Folding : le pliage de l'iris est une technique artisanale en papier qui consiste à plier des bandes de papier coloré de manière à former un dessin. Ils ont pu aussi découvrir leur artiste intérieur créant de petits

bricolages autour de matériaux de récupération. Et pour finir, la technique du macramé leur a été également proposée.

Aussi, c'est avec joie et plaisir que les jeunes peuvent profiter des belles lectures de Cécile, notre bibliothécaire municipale, qui intervient durant le temps méridien pour lire des histoires aux jeunes soit sous un pommier, au jardin ou tranquillement dans les canapés de la salle périscolaire : à n'importe quel âge il est agréable d'écouter une belle histoire !

Depuis un an, la salle périscolaire a bien changé elle aussi ; des « espaces de jeux » sont apparus dans tous les coins et recoins : coin poupées, coin dinette, coin billard, coin lecture, coin jeux de construction etc... Un travail acharné des animateurs pour permettre aux jeunes Arenthonnais de se détendre et de jouer sur le temps de pause bien mérité. Nous faisons un appel aux dons de tous les jeux, jouets dont vous désirez vous débarrasser pour agrémenter nos espaces de jeux et remercions sincèrement les familles et enfants ayant déjà fait un don.

A L'ÉCOLE DES SPORTS

A l'école des sports aussi, le maître mot c'est l'adaptation. Après les dernières recommandations du Gouvernement, nous avons dû stopper toutes activités sportives en salle depuis le 1^{er} janvier 2021.

Afin de garantir une activité physique régulière aux enfants, nous avons bravé le froid et avons adapté nos séances sportives. Les enfants ont pu tester leur adresse au basket, (re)découvrir des jeux d'autrefois type balle au prisonnier, etc... Enfin certains se sont initiés au fitness avec des ateliers adaptés.

Le printemps est arrivé et nous avons pu profiter pleinement de nos extérieurs. Rien de mieux qu'un petit nettoyage hebdomadaire pour prendre conscience que notre nature est fragile. C'est pour cela que chaque vendredi, nous avons un groupe de petit nettoyeur bien équipé de gants pour aider mère nature à se refaire une beauté. Rando dans nos chemins communaux et sensibilité à l'environnement étaient de rigueur. D'autres ont pu user la nouvelle véloroute fraîchement construite à coup de roller. Atelier technique et rando furent du programme. Enfin pour ceux qui avaient soif d'aventure, un cycle géocaching fut proposé. Véritable chasse aux



Activité dans les bois

trésors 2.0, les enfants sont partis à la découverte de caches sur tout le Pays Rochois.

Jusqu'aux vacances d'été, nous arpenterons routes et chemins à travers un cycle VTT. Enfin, pour les fans de cowboy et grands espaces, un cycle équitation est proposé en partenariat avec l'association Prestige Poneys.

ET LES ADOS ?

Les ados sont malheureusement ceux qui souffrent le plus de la crise liée à la Covid-19. Entre lycée fermé ou cours 1 semaine sur 2, rien n'est simple pour eux. Notre service s'est organisé pour leur donner un peu de plaisir durant les dernières vacances d'hiver.

A défaut de faire du ski, on a pu initier les ados sur le secours en montagne. De belles randonnées raquettes furent proposées et une journée carnaval à la Clusaz fut programmée.

Malheureusement les vacances de printemps furent annulées avec l'annonce du 3^{ème} confinement. Mais nous travaillons déjà à leur proposer un super programme pour cet été !! Des baignades, des parcs d'attractions, des bivouacs, des restos. Bref... que du bonheur !!

CONFINEMENT : 3 JOURS SANS ÉCOLE

Les animateurs ont répondu présents à nouveau pour proposer et maintenir l'accueil périscolaire pour les enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie. Malgré cette période difficile, assurer l'accueil, garder le contact avec les jeunes, les divertir et s'amuser tout en apprenant reste leur mot d'ordre.

De plus, l'équipe s'efforce au quotidien de mettre en œuvre le protocole sanitaire : le respect des règles nécessite une organisation particulièrement importante et une forte implication du personnel encadrant. Dans cette optique, la municipalité vient d'acquérir un purificateur d'air pour le restaurant scolaire. Il s'agit là d'un outil supplémentaire pour lutter contre la Covid-19, permettant ainsi de renouveler l'air et de lutter contre la contamination par aérosol durant le temps de cantine. Cet équipement d'un montant total de 2 628 € est subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1 800 €.

PROJET DE LA COMMISSION ÉCOLE JEUNESSE ET SPORTS

UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS...

En lien avec la commission Ecole Jeunesse et Sports, le service enfance jeunesse a travaillé sur le

projet de création d'un Conseil Municipal des Enfants.

La création d'un CME s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

Un CME est un conseil de jeunes élus qui sera un véritable outil d'éducation à la citoyenneté et un moment privilégié durant lequel les enfants deviendront acteurs au sein de leur commune.

En effet, le CME est un lieu de réflexion, de discussions, de propositions et d'actions. Les enfants pourront donc partager et confronter leurs avis et idées sur le fonctionnement et l'environnement de leur village et ainsi donner naissance à des projets.

Il est nécessaire d'informer les jeunes (et les parents) et de dialoguer avec eux pour leur permettre de s'approprier le dispositif, d'énoncer leurs propres attentes et de préciser avec eux le fonctionnement du CME. Ainsi, une réunion d'information, en présence des différents partenaires, avec les enfants et leurs parents, sera organisée avant la fin d'année scolaire.

... ET L'ARRIVÉE D'UN NOUVEAU MINIBUS !!

Il se sera fait attendre, mais il est bien là. Le nouveau minibus acheté par la commune est arrivé à destination en février dernier. C'est un achat important que la municipalité a fait. Il va permettre de remplacer l'ancien qui aura transporté un grand nombre d'enfant et d'ados durant 9 longues années. Plus confortable et mieux équipé, il accompagnera les divers trajets de vos enfants que ce soit à l'école des sports, au périscolaire ou encore au point accueil jeunesse.



Le nouveau mini-bus

Dorine Jolly, Sébastien Poretti et David Deleschaux, Pour le Service Enfance Jeunesse et Sports

VOTEZ POUR LES PRIX LITTÉRAIRES !

La Bibliothèque municipale vous propose de participer à 4 prix littéraires ! En plus du prix franco-suisse «Lettres frontière» et de celui du «Premier roman» de Chambéry suivis depuis plusieurs années, la bibliothèque vous invite à découvrir 2 autres sélections : le «Prix Rosine Perrier» et le «Prix La Vache qui lit» pour les 8-12 ans.

Donnez votre avis !

Les romans de «La Vache qui lit» et du «Prix Rosine Perrier», sélectionnés avec soin par des jurys régionaux, attendent vos avis.

Le principe est simple : vous empruntez un des livres de la sélection à la bibliothèque, puis

vous remplissez un bulletin de participation en indiquant si vous l'avez aimé : *un peu / **beaucoup / ***passionnément /****pas du tout.

Vous pouvez même glisser un petit commentaire personnel au dos du bulletin qui sera remis à l'auteur en personne ! Nul besoin de lire toute la sélection pour avoir le droit de voter : vous lisez un ou plusieurs livres de votre choix et vous donnez votre avis, tout simplement.

La bibliothèque se charge de collecter les bulletins et de les transmettre aux organisateurs des prix et vous tiendra informés des résultats à Arenthon et en finale0... Peut-être aurez-vous préféré le même livre que vos voisins ? Ou deviné qui sera le lauréat ?



LE PRIX ROSINE PERRIER : DES ROMANS POUR LES GRANDS

Le prix Rosine Perrier* récompense une œuvre littéraire contemporaine ancrée dans un territoire – français ou de langue francophone – et dans lequel l'enracinement et le lieu dans lequel se déroule le roman doit jouer un rôle à part entière.

La sélection est composée de 12 livres parus entre octobre 2019 et octobre 2020.

Vous pouvez emprunter ces livres à la bibliothèque et donner votre avis jusqu'au 8 septembre en remplissant un bulletin de vote (anonyme). Le lauréat sera récompensé lors du 32^{ème} Salon du Livre d'Hermillon (Savoie) qui aura lieu les 9 et 10 octobre 2021.

* Rosine Perrier était une poétesse, femme de lettres et de conviction qui a chanté la Maurienne



LE PRIX LA VACHE QUI LIT : DES ROMANS POUR LES 8-12 ANS

Le «Prix La Vache qui lit» a été créé en 2004 par le festival «Au bonheur des mômes» du Grand-Bornand. Il récompense l'auteur d'un des cinq romans Jeunesse sélectionnés grâce aux votes d'un public d'enfants âgés entre 8 à 12 ans. Les lecteurs peuvent lire un seul des romans de la sélection ou deux... voire les cinq livres de la sélection.

TU AS ENTRE 8 ET 12 ANS ? Viens emprunter un de ces livres à la bibliothèque et donne ton avis jusqu'au 15 juin en remplissant un bulletin de vote (anonyme). Le lauréat sera récompensé lors du festival Au bonheur des mômes du Grand-Bornand fin août 2021.

Profitez de la bibliothèque : inscrivez-vous !

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour tous et ce service culturel de proximité reste ouvert

Alors n'hésitez pas à pousser la porte de la Maison des associations pour assouvir votre curiosité tous azimuts avec les magazines et nombreux documentaires à votre disposition (guides pratiques, livres d'actualité, randonnée, histoire, essais...), ou vous évader vers d'autres horizons avec les fictions (albums, BD, romans, polars, science-fiction...) et pourquoi pas lire un des livres de ces nouveaux prix ?!

Maison des associations / 2^{ème} étage
Inscription gratuite sur place

Ouverture*

Lundi, Mercredi, Vendredi 16h30-18h45 et Samedi 10h-11h30

*Vacances scolaires : Mercredi, Vendredi 16h30-18h45
Fermeture en août.

Contact bibliotheque@arenthon.fr
04 50 07 62 57

Portail Internet
bibliotheque-arenthon.fr



ATELIER « POISSON-VOLANT », UNE COLLABORATION DU SERVICE JEUNESSE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pour la seconde année, Cécile, bibliothécaire, est intervenue dans le cadre du péri-scolaire du soir, du mois de février au mois d'avril, pour animer un atelier-découverte autour de l'imprimerie créative et de la découverte de la culture japonaise. Cette année, un groupe d'enfants a pu expérimenter les techniques de la sérigraphie et de l'estampe (tampons japonais gravés) et fabriquer de belles carpes japonaises colorées en papier.

Après avoir situé le pays du soleil levant sur un globe, parcouru des livres au sujet de la vie locale et découvert la légende de la carpe-dragon, les enfants ont imprimé à la main leurs propres poissons et façonné le volume en papier. Selon la tradition nippone, on accroche ces « poissons volants » en haut d'un mât devant les maisons à l'occasion de la fête des enfants pour leur souhaiter courage et réussite dans la vie.





L'AGE D'OR

MAIS ... QU'EST CE QUE C'EST... ?

Un moment de bonne ambiance et de bonne humeur, les mardis après-midi, les repas et les sorties.

Mais la Covid est passée par-là...

Dès que le confinement sera levé, nous espérons vous retrouver nombreux pour de bons moments de convivialité, de partages, de

rigolades, de ballades et de bons goûters.

Les nouveaux membres seront les bienvenus.

Renseignements auprès de M. J. Verdel, président : Tel : 04-50-25-52-13

Une pensée pour nos amis du club qui nous ont quittés.

Prenez soin de vous et nous espérons, à bientôt.

J.VERDEL Président



UN PEU D'HISTOIRE... CONCERNANT LES CLOCHES DE L'ÉGLISE D'ARENTHON

Le clocher de l'église Saint-Théodule d'Arenthon semble se dresser au cœur du village depuis des siècles. Reconstitué au XVIIIème siècle, il a perdu sa flèche après avoir été frappé par la foudre en 1939. Au dernier étage, près de l'horloge, deux cloches égrènent les heures et les grands moments du village et de ses habitants. Plus étonnant, une sirène est cachée sous la grosse cloche ! Mais Arenthon est loin d'être un cas isolé : elle peut être entendue de loin, sans défigurer la toiture d'un bâtiment communal...

La cloche la plus ancienne date de 1806. C'est la plus petite, celle qui sonne les angélus,

matin, midi et soir. Elle a très certainement été installée en remplacement des cloches détruites par les Révolutionnaires. Elle est signée Jean-Daniel et Barthélémy Dreffet, père et fils, fondeurs établis à Genève. Ils sont membres d'une grande famille qui a réalisé de



Cloche de 1806, la plus ancienne



Inscriptions sur la cloche la plus ancienne

Représentation d'un ostensor sur la plus ancienne, avec la liste des conseillers municipaux

nombreuses cloches sur tout le bassin lémanique. Cette cloche mesure 95 centimètres de diamètre à sa base pour un poids d'environ 500 kilos. C'est le « la » du diapason. La cloche est ornée de nombreux décors : un calvaire, une Vierge et un ostensor (objet liturgique mettant en valeur une grande ostie). Ses inscriptions donnent l'ensemble du conseil communal dont son maire : Claude-François Rosnoblet. On trouve aussi le nom du curé, Suchard.

La grosse cloche est plus récente. Elle date de 1843. Elle a été fondue par les frères Claude et Jean-Pierre Paccard, deuxième génération de la célèbre dynastie aujourd'hui établie à Sévrier. Avec son diamètre de 123 centimètres, elle pèse environ 1200 kilos. C'est un « mi » plus grave. Comme ses inscriptions l'indiquent, c'est un « monument de la foi » offert « par de généreux sacrifices » alors que Charles Boex était syndic (maire) de l'époque et Clément Henry curé de la paroisse. La cloche porte les noms de la famille Gerbaix de Sonnaz d'Habère, propriétaires du château d'Arenthon.

Les deux cloches sont arrimées à une solide charpente en bois, appelée « beffroi ». Elle permet d'absorber les vibrations car lorsque les deux cloches se balancent, elles triplent leurs poids ! Ce beffroi semble avoir été remplacé après l'incendie de 1939 parce que probablement abîmé. Depuis ce sinistre, la flèche du clocher et les cloches sont séparées par une dalle de béton, empêchant l'irréparable en cas de nouveau départ de feu, en espérant que le clocher ne revive jamais pareil sinistre !

Antoine CORDOBA, <http://cloches74.com>

LA FIBRE OPTIQUE A ARENTHON

Testez l'éligibilité de votre logement à la Fibre Optique sur le site du Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie)

FIBRE.SYANE.FR

APPEL À BÉNÉVOLAT

On a besoin de votre aide ! Nous songeons actuellement à proposer des ateliers d'informatique niveau débutant aux personnes novices en la matière.

L'idée serait de réunir un groupe de 5-6 personnes à la bibliothèque d'Arenthon pour les initier une fois par mois à des thématiques variées : logiciel de traitement de texte (type Word), logiciel tableur (type Excel), sécuriser son ordinateur, utiliser des sites de e-commerce...etc

Si vous avez envie de partager vos connaissances, et d'aider les autres, le tout dans la bonne humeur et la convivialité, merci de nous écrire à mairie@arenthon.fr

LA POLLUTION LUMINEUSE

Qui a oublié d'éteindre la lumière dehors ? Il est minuit, tout est éteint dans la maison mais il fait clair dans nos habitations. Alors ? Mais oui, il y a de la lumière dans la rue, sur le parking de l'immeuble voisin, dans la ville, quelques rares voitures passent, pas de piétons, alors la lumière... pour qui ? pour quoi ?

QU'EST CE QUE LA POLLUTION LUMINEUSE ET LA TRAME NOIRE

L'urbanisation importante qui a vu le jour au cours du xx^e siècle a engendré un développement marqué de l'éclairage artificiel nocturne. Ces nombreux points d'éclairage (éclairages publics et privés, enseignes, etc...) entraînent un phénomène de **pollution lumineuse**.



Face à ce constat, des initiatives sont mises en place sur les territoires pour tracer des corridors cela peut se concrétiser par des infrastructures ou la préservation des milieux naturels **qui protègent** différents habitats vitaux, lieux de passages pour les espèces nocturnes. Ces corridors écologiques et réservoirs de biodiversité composent la **trame noire**.

LA POLLUTION LUMINEUSE ET SES IMPACTS

La santé humaine



Comme le démontrent de nombreuses études, la pollution lumineuse, **entraîne des troubles du sommeil et a des conséquences indirectes mais réelles sur certaines maladies : cardiovasculaire, diabète, dépression, etc.**

Les espèces animales



L'éclairage nocturne perturbe les espèces animales :

- la plupart des oiseaux migrateurs se déplacent de nuit en s'orientant pour partie avec les étoiles, la lumière artificielle les attire et les désoriente

- presque 28% des vertébrés et environ 68% des invertébrés sont totalement ou partiellement

nocturnes (rapaces, chauve souris, vers luisants, etc ...) et donc gênés dans leurs activités.

L'observation du ciel



Aujourd'hui 90% du territoire français est éclairé. Sans cette lumière artificielle, il serait possible de distinguer à l'œil nu près de 3000 étoiles contre une centaine actuellement (réf ASCEN).

COMMENT AGIR ?

Que dit la loi ? Depuis le 27 décembre 2018, un arrêté conforte la loi de 2010 qui encadre les pratiques d'éclairage :

* extinction en cœur de nuit des façades, vitrines, parkings de zones d'activité, publicités et enseignes lumineuses.

* interdiction d'«éclairer le ciel » (les luminaires doivent canaliser la lumière vers le bas). L'arrêté inscrit la notion de lumière intrusive. La lumière urbaine ne doit pas gêner les habitations privées.

* évitement des lumières blanches, qui ont un impact beaucoup plus fort en terme de pollution lumineuse. Mieux vaut privilégier les lumières jaunes !

Sur la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), la signature par l'ensemble des communes du Plan Climat Air Energie Territorial en 2020 (PCAET) prévoit d'améliorer les pratiques d'éclairage afin de lutter contre la pollution lumineuse et éviter un gaspillage énergétique (l'éclairage public représente environ 31 % de la facture d'électricité des collectivités).

Plusieurs communes de la CCPR se sont déjà engagées pour lutter contre cette pollution et une étude est en cours pour mettre en place des actions afin d'améliorer et continuer ce travail (extinction ou diminution des éclairages, modification de certains types d'éclairages).

En tant que citoyen, que pouvons nous faire ? Il n'y a pas de petites actions

- Faire un grand pas en avant en prenant conscience de cette pollution lumineuse qui nous entoure, accepter d'avoir sur sa commune des secteurs faiblement (éclairés) voire pas éclairés – est il utile **dans certaines rues ou zones, de pouvoir se déplacer la nuit comme en plein jour avec l'éclairage artificiel ?**

Quant à la sécurité, il n'y a pas de lien avéré entre éclairage nocturne et niveau de cambriolage : 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. En matière de sécurité routière, lorsque l'éclairage est éteint, les accidents sont moins fréquents et surtout moins graves.

Dans le cadre de la mise en place de la trame noire, il n'est pas question de supprimer ou diminuer tous les éclairages :

- Maisons, immeubles, lotissement, depuis 2018 : la réglementation interdit l'installation de certains luminaires de type "éclairage boules", qui émettent plus de 60% de lumière vers le ciel ! Ils devront être bientôt remplacés.

On peut en parler avec ses voisins et le syndic, il n'est peut être pas nécessaire de laisser les lampes allumées toute la nuit sur le parking de l'immeuble sachant que le coût de l'éclairage est répercuté dans les charges.

- Entreprises, commerçants : vous êtes également concernés (par exemple : éteindre la publicité lumineuse et les enseignes de 1 h à 6h, changer son enseigne clignotante car elle est désormais interdite etc...

Alors si chacun fait un effort, nous protégerons notre santé, les espèces animales en déclin, la biodiversité et redécouvrirons les étoiles...



POUR EN SAVOIR PLUS

Dossier préparé avec FNE 74

www.fne-aura.org/actualites/haute-savoie/eclairage-et-pollution-lumineuse-en-haute-savoie-notre-etat-des-lieux/

Un évènement à ne pas manquer : Participer le 29 octobre 2021 à « Le jour de la nuit » (www.jourdelanuit.fr)

ET N'OUBLIEZ PAS, NOTRE



Contact natenv74@gmail.com

Site internet www.natenv74.fr

JOURNÉE VÉLOS & MOBILITÉS ALTERNATIVES

SAMEDI 4 SEPTEMBRE

Fillinges

Co-Organisée par Natenv et le collectif ALTER 'MOBIL

F(AI)TES DU VÉLO !

SAMEDI 18 SEPTEMBRE
(date prévisionnelle)

Centre ville de La Roche Sur Foron

Co-Organisée par Natenv et le Cercle Mobilité du Pays Rochois

CONFÉRENCE/ATELIER « NUMÉRIQUE DURABLE »

MARDI 19 OCTOBRE

20h, MJC de La Roche
Organisée par Natenv

CONFÉRENCE BIODIVERSITÉ

VENDREDI 3 DÉCEMBRE

Maison des Associations
Organisée par Natenv, avec la participation de FNE74



DEMANDES D'URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCEPTÉES

AGNIER Lionel	374, Route de Creulet	Piscine
BOEX Grégory	627, Route des Arculinges	Rénovation façades + extension habitation + abri voitures
DA COSTA Monia	19, Chemin du Peuplier	Clôture + piscine
DAVID Aurélie	241, Allée des Jardins du Château	Clôture + place de stationnement + mur de soutènement
DECARROUX René	345, Route du Salève	Division parcellaire
DEFAYE Kevin	192, Allée des Jardins du Château	Clôture
EDF ENR	68, Lotissement du Môle	Panneaux photovoltaïques
ELAUDAIS Vincent	15, Lotissement de Chanrou	Abri de jardin
FILLION Jean-François	51, Route du Salève	Rénovation toiture
GACHET-PONNAZ Ghislaine	Route de Lanovaz	Division parcellaire
GENOUD-PRACHEX Cloé	93, Chemin du Château	Abri de jardin
GILTAIRE Sébastien	202, Chemin de la Tour	Abri de jardin
GOSELIN Dimitri	245, Allée des Jardins du Château	Clôture + portail + portillon + mur de soutènement
GREGGIO Alexandra	45, Chemin de Nabeau	Transformation garage en chambre + modification porte de garage en baie vitrée
GUYENOT Philippe	347, Route des Arculinges	Abri voitures
HUSSON Kevin	1007, Route de Lanovaz	Piscine + local technique + mur
JANSSENS Maxime et MARCHAL Diane	107, Allée des Jardins du Château	Clôture + mur de soutènement
JAUNIN Max	Route de Lanovaz	Division parcellaire
JOCHER Viviane	37, Impasse du Platet	Tonnelle
KHLAIFI Chantal	92, Impasse Dommartin	Rénovation bardage
Lelovelove SCI	90, Chemin du Château	Clôture + portillon + palissade
Les Crêts de Fessy SCI	264, Route des Crêts de Fessy	Aménagement 3 logements dans annexe existante
MORTIER Fabrice et Cécile	1187, Route de Lanovaz	Rénovation toiture
NOIROT Pierre-Antoine	340, Route de Maclenay	Abri de jardin
PELLISSIER Thierry et Raymonde	2768, Route de Bonneville	Isolation extérieure habitation
POIRET Martine	22, Chemin de Nabeau	Clôture
RODRIGUEZ Emmanuel	41, Chemin des Champenois	Modification ouvertures
SOLARSKI Yohan	22, Chemin Martin	Clôture
TAVERNE Lionel	2803, Route de Bonneville	Modification des ouvertures + création escalier extérieur
THABUIS Pierre	150, Chemin Dumonal	Division parcellaire
VACCHIERI Sonia	19, Clos Dommartin	Clôture
VACHOUX Johann et Isabelle	110, Route de la Papeterie	Clôture
VELLUZ Gaëtan	65, Impasse de Faucigny	Couverture terrasse

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF ACCEPTÉ

RONJAT Ruben et Céline	501 bis, Route de Berny	Modification des ouvertures
------------------------	-------------------------	-----------------------------

PERMIS DE CONSTRUIRE

CONSTRUCTION INNOV SCI	143 bis, Lotissement d'Andey – Le Cluz	Maison individuelle
LK INVEST SAS	1141, Route de Lanovaz	2 maisons jumelées
RONJAT Ruben et Céline	501 bis, Route de Berny	Maison individuelle
SCCV Arenthon Vergers	Route de Bonneville	40 logements

RÉSUMÉS DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Ces résumés sont des extraits des comptes rendus originaux ; ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors des conseils. Ceux-ci sont disponibles à la Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune d'Arenthon (www.Arenthon.fr).

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

- Approbation du projet de contournement du chef-lieu de Cornier et création d'un giratoire sur la RD903 pour accéder à Arenthon par la zone artisanale de Chevilly. 13 voix pour, 2 contre, 1 abstention.

- Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 903 : convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Approuvé à l'unanimité.

- Approbation à l'unanimité des tarifs municipaux pour l'année 2021.

Commission travaux / bâtiments : Les travaux de rénovation de la toiture et des combles de l'épicerie sont terminés. Les travaux de remplacement des chéneaux de la salle communale et de de l'auberge sont en cours.

Commission école / jeunesse / sports : Projet de création d'un Conseil municipal Enfants (CME) pour les enfants de CM1 et CM2 scolarisés à l'école élémentaire Benoît Chamoux. Les enseignants, les parents d'élèves élus du Conseil d'école et l'APE seront invités à participer à ce projet.

En Novembre 2020, l'école compte 121 enfants à ce jour.

Projet de réaménagement de l'espace de jeux / city stade situé en-dessous de l'école avec

l'assistance d'un bureau d'étude.



Purificateur d'air pour le restaurant scolaire, l'un des achats de la municipalité pendant la crise sanitaire

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) : Projet de puits de carbone à la station d'épuration. Une expérimentation de puits de carbone est prévue sur le site de la station d'épuration pour un coût de 120 000 €.

Ces puits contiennent des algues qui captent le CO2. En fin de vie, ces algues peuvent être traitées par la station d'épuration pour générer du biométhane, réintégré ensuite dans le réseau de gaz. Une information à destination de tous les conseillers municipaux sera faite pour présenter et expliquer ce projet expérimental.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) : Les travaux de retrait de la décharge RD9 située sur le territoire d'Arenthon, aux Iles de Clermont, de l'autre côté de l'Arve (Côté Contamine-sur-Arve) vont être lancés au mois de janvier 2021. L'entreprise SMTP COLAS a été retenue pour le terrassement de ce site et la société EXCOFFIER sera chargée de l'évacuation des plastiques résiduels. Ces travaux sont financés par l'Etat, le Département et l'Agence de l'eau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote la rénovation énergétique de l'appartement communal situé au-dessus de

l'épicerie - demande de subvention au titre de la d.s.i.l. Coût estimatif global 44 597,97 € TTC

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote la rénovation énergétique de la toiture de la mairie - demande de subvention au titre de la d.s.i.l. Coût estimatif global : 55 500,54 € TTC

Commission voirie / ruissellement : Madame le Maire informe les membres du Conseil de la délimitation de propriétés et de stationnements en cours le long du chemin du Brachouet en raison de l'activité du téléski nautique et de la réalisation de la véloroute.

Après discussions avec les différentes parties, il est proposé de procéder à un bornage contradictoire avec l'aménagement de stationnements sur la gauche du chemin et de réserver aux clients du TNA l'utilisation des parkings côté droit du chemin.

Commission sociale : Projet de la MARPA : les travaux ont démarré cet automne, avec une fin de travaux prévue pour le 2^{ème} semestre 2022. Des commissions spécifiques vont être constituées et seront ouvertes aux élus et personnes issues de la société civile : Communication / Recrutement / Finances / Social / Architectural / Equipements.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) : Une rencontre a été organisée avec les riverains du Foron concernant le pont des Chars et les problèmes d'érosion des berges. Les travaux de reprise des berges seront pris en charge par le Département et le SM3A assurera un appui technique.

Un comité de rivière a été organisé afin de discuter du Foron, du Nant de Sion et du Borne. Un diagnostic va être réalisé sur tous les ruisseaux du territoire du SM3A.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2021

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote l'approbation des tarifs du service enfance jeunesse et sport pour l'année scolaire 2021/2022.

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 avant le vote du

compte administratif 2020.

- Vote des subventions aux associations pour l'année 2021. Total des subventions : 16 876 €.

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte pour l'exercice 2021 les taux d'imposition directs suivants :

- Taux de la taxe d'habitation : pas de vote (figé),

- Taux de la taxe foncière : 21,10 %,

- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72 %.

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote la rénovation énergétique de l'appartement communal situé au-dessus de l'épicerie - demande de subvention au titre de la d.s.i.l soit 48 964,97 € TTC (annule et remplace la délibération n° 2021-01 en date du 18 janvier 2021).

- Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote le droit de préemption urbain renforcé sur le secteur du chef-lieu situé en zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme de la Commune et dans les zones artisanales.

- Acquisition de la parcelle cadastrée B 1794 située Route des Chars – Acte administratif.

- Désaffectation et déclassement partiel du Chemin du Brachouet.

- Réduction du loyer de l'auberge durant la période d'état d'urgence sanitaire 2021.

Commission finances : Attribution d'une subvention de 41 109 € de la part de la Région pour le projet de rénovation des toitures de l'épicerie, des chéneaux de la salle communale et de l'auberge, et de rénovation de l'appartement situé au-dessus de l'épicerie.

Commission aménagement du village / patrimoine : Monsieur COURTIN revient sur le projet de rénovation de l'école et présente l'étude démographique réalisée justifiant du besoin de 8 classes scolaires jusqu'en 2035. Les membres du Conseil approuvent cette étude et demandent que ces besoins de locaux soient inscrits dans le cahier des charges pour la recherche d'un architecte.

La CCPR est en train d'étudier les besoins en locaux scolaires pour les élèves inscrits en

école maternelle, en vue de construire potentiellement un nouveau groupe scolaire. La Commune d'Arenthon est candidate pour accueillir cette école maternelle, au même titre que d'autres communes du Pays Rochois.

- Mr COURTIN présente le plan du tènement proposé pour l'aménagement de la parcelle communale située au chef-lieu. La municipalité souhaite conserver la partie avant, et vendre la partie arrière pour la construction de bâtiments et commerces, permettant ainsi de garder un espace aéré au cœur du village.
- Réflexion sur le devenir de la salle paroissiale est lancée. La municipalité souhaite faire participer la population, en les laissant s'exprimer sur leurs idées et éventuellement leurs besoins. Des devis vont être demandés pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment (isolation murs et toiture, remplacement menuiseries, chauffage, etc.).

Commission voirie / ruissellement : Un panneau a été apposé sur le Chemin du Brachouet, afin d'informer les usagers que la barrière se ferme la nuit et qu'ils doivent sortir leurs véhicules de la zone avant la fermeture de la barrière. Les horaires d'ouverture de la barrière sont :

- Du 1^{er} novembre au 31 mars de 10h00 à 17h00;
- Du 1^{er} avril au 31 octobre de 10h00 à 19h00.

Commission école / jeunesse / sports : Les membres de la commission ont rencontré le bureau d'étude Atelier Paysager qui a présenté des esquisses pour le réaménagement de la plaine de jeux. Le projet global est en suspens, dans l'attente de la décision de la CCPR pour la concrétisation d'un nouveau groupe scolaire maternelle. Il a toutefois été demandé au bureau d'étude de travailler sur le réaménagement du secteur du skate park.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) : Le SM3A travaille actuellement notamment sur deux dossiers, à savoir le Brachouet avec les barrages de castors et le Foron pour la sécurisation de ses berges.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

- Approbation du compte de gestion et du

compte administratif de l'année 2020.

- Affectation définitive du résultat du budget principal 2020 au budget primitif 2021
- Règlement de formation du personnel communal.
- Reconduction de l'aide complémentaire à l'acquisition de vélo à assistance électrique.
- Demande de subvention auprès de Savoie

LE PAYS ROCHOIS VOUS FAIT ROULER

COMMENT ÇA MARCHE ?

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

Jusqu'à **-400€**

REMBOURSÉS SUR VOTRE FACTURE POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE OU L'INSTALLATION D'UN RIT !*

www.ccpaysrochois.fr/vae | Le Pays Rochois COMMUNAUTÉ DE COMMUNES | monvelo@ccpaysrochois.fr

Biblio pour l'acquisition d'une boîte de retour de documents. Devis de la boîte extérieure retenu par les bénévoles : 4 888,92 € TTC, demande de subvention auprès de Savoie Biblio : 1 200 € environ. Retrait de la délibération de l'ordre du jour à cause du coût élevé de cette acquisition, toutefois ce service pourrait se concrétiser si le service de la bibliothèque arrive à quantifier les besoins des lecteurs.

- Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité par 15 voix pour et 1 abstention approuve l'instauration d'un plafond de 1 500 euros TTC par agent et par an, dans la limite des crédits budgétaires, pour la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à une formation suivie au titre du Compte Personnel de Formation.

Commission aménagement du village / patrimoine : Un comité technique pour la rénovation de l'école va être constitué avec différents représentants (école, parents, élus) pour présenter le projet existant et collecter les remarques en vue de constituer la base du cahier des charges.

Madame le Maire énonce avoir rencontré des médecins généralistes qui seraient intéressés par la maison de Monsieur Camille SAUTHIER en vue d'ouvrir un cabinet médical. Une coiffeuse souhaiterait ouvrir un salon de coiffure au sein de la maison mitoyenne.

Commission travaux / bâtiments : La commande de raccordement de la mairie et de l'école à la fibre a été passée avec la société HEXANET.

Commission école / jeunesse / sport : La Commune doit renouveler son projet éducatif territorial (PEDT). Le comité de pilotage s'est réuni le 22 mars dernier, en vue de présenter le bilan du PEDT 2018-2021. Un travail est en cours pour établir un questionnaire à

destination des familles, avec un recensement des besoins et des ressources effectué par les membres du comité de pilotage.

Communauté de Communes du Pays Rochois : - Travaux d'assainissement sont toujours en cours sur la Route des Arculinges, avec un achèvement des travaux prévue pour fin juin.

- Projet de relais d'assistantes maternelles est en cours de discussion entre certaines communes intéressées de la CCPR.

- Retour sur le travail du groupe projet « Ordures ménagères » : le SIDEFAGE va prévoir une simplification des tris.

Sujets divers : Monsieur PIOUTAZ alerte le Conseil municipal sur les problèmes de divagation de chiens dans les pâturages et fait état des problèmes de circulation des vélos et motos constatés dans le secteur de la « Pierre aux serpents ». Il est décidé de remettre des panneaux de signalisation, rappelant qu'il s'agit d'une propriété privée, que les vélos et motos sont interdits et que seuls les piétons sont autorisés.

LES NOUVEAUTÉS DU FONDS AIR-BOIS

2021 : DERNIÈRE ANNÉE POUR PROFITER DU FONDS AIR BOIS

L'aide financière du Fonds Air Bois s'adresse à tous les particuliers qui souhaitent remplacer leur appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002 ou cheminée ouverte) dans leur résidence principale (achevée depuis plus de 2 ans) située dans l'une des 41 communes du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve. L'ancien appareil de chauffage au bois peut être remplacé par un appareil plus performant ou par une énergie renouvelable thermique ayant une fonction de chauffage.

Cette aide mise en place en 2013 prendra fin le 31 décembre 2021.

Bénéficiez de 2000€ du Fonds Air Bois avant qu'il ne soit trop tard !

1^{ER} JANVIER 2022 : INTERDICTION D'UTILISER DES CHEMINÉES OUVERTES DANS LA VALLÉE DE L'ARVE

A partir du 1er janvier 2022, l'utilisation des cheminées ouvertes sera interdite !

Pourquoi ? Un foyer ouvert émet jusqu'à 30 fois plus de polluants qu'un appareil de chauffage au bois performant.

Cette interdiction concerne tous les dispositifs de chauffage au bois à foyer ouvert, y compris d'appoint ou d'agrément, quels que soient les types de logement (résidences principales, secondaires, hébergements touristiques,...) ou les types de bâtiment public et privé.

Définition d'un foyer ouvert : Est considérée comme un dispositif de chauffage au bois à foyer ouvert, toute cheminée ou installation dont le foyer brûle librement le bois sans enceinte destinée à confiner la combustion pour améliorer le rendement.

NOUVEAU : FAIRE SA DEMANDE D'AIDE EN LIGNE C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE !

DÉPÊCHEZ-VOUS
Y'A LE FEU...

2000€

d'aide pour changer
votre vieux chauffage bois

OFFRE LIMITÉE
JUSQU'AU
31/12/21



Un nouveau site internet pour le Fonds Air Bois a vu le jour en Avril 2021 : www.fonds-air-bois.fr

Ce site permet de faire sa demande d'aide en ligne et de s'informer sur les aides cumulables avec un simulateur en ligne par ici www.fonds-air-bois.fr/demande-en-ligne/

CUMULER LES AIDES À LA RÉNOVATION POUR FINANCER JUSQU'À 100% DES TRAVAUX

L'aide financière du Fonds Air Bois de 2000€, cumulée à d'autres aides financières publiques et privées, peut financer jusqu'à 100% des travaux pour des foyers modestes. Il s'agit notamment de l'aide gouvernementale MaPrimeRénov' ainsi que les Certificats d'Économie d'Énergie.

Les experts de la rénovation et des aides financières sont disponibles aux espaces-conseil faire locaux (service public gratuit).

Jusqu'à 100% des travaux financés en cumulant les aides financières !

<https://www.fonds-air-bois.fr/mes-aides/>
<https://www.fonds-air-bois.fr/simulateur-daide/>

LE COUP DE POUCE AUX FOYERS MODESTES

En plus de cette aide de 2000€*, le Fonds Air Bois a mis en place un coup de pouce pour les foyers modestes en associant les professionnels partenaires du Fonds Air Bois :

le paiement de l'acompte est fixé à maximum 500€ et la prime est versée directement au professionnel avant les travaux. Le but est d'accélérer la procédure et d'éviter au particulier d'avancer le montant de la prime.

Cette démarche solidaire permet aux foyers les plus modestes de changer sereinement leur ancien appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002) ou cheminée ouverte.

Des difficultés pour financer vos travaux ?

Foyers modestes : cumulez les aides et bénéficiez d'avances de frais pour un reste à charge jusqu'à 0€ !

<https://www.fonds-air-bois.fr/mes-aides/#coup-de-pouce>

REEMPLACER UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS PAR UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE

Chauffer son logement autrement c'est possible ! Vous avez décidé de sauter le pas et de changer votre vieil appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 (poêle, insert, cuisinière ou chaudière) ou votre cheminée ouverte mais la solution classique de remplacement ne vous convient pas (système de chauffage au bois) ? Aucun problème ! L'aide financière du Fonds Air Bois est également adaptée à l'installation d'énergies renouvelables thermiques ayant une fonction de chauffage, éligibles au Fonds Air Bois : CHAUFFE-EAU SOLAIRE THERMIQUE, CHAUFFAGE SOLAIRE, POMPE À CHALEUR, ... Cette liste d'énergies renouvelables n'est pas exhaustive. Après présentation de votre projet dans le dossier, la commission d'attribution des aides définira l'éligibilité de votre projet.

Remplacez votre système de chauffage au bois par une énergie renouvelable avec l'aide de 2000€ du Fonds Air Bois !

<https://www.fonds-air-bois.fr/le-fonds-air-bois/#energie-renouvelable>

SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin,
74800 Saint-Pierre en Faucigny

CONTACT

04 50 25 24 91 | fonds-air-bois@sm3a.com |

www.fonds-air-bois.fr

Pauline Lambert, Chargée de mission, Animation
du Fonds Air Bois



DES NOUVELLES DE LA MARPA

CCAS

La MARPA d'Amancy/Arenthon avance. Ce projet initié conjointement depuis plusieurs années par les communes d'Amancy et Arenthon est en cours de construction.

QU'EST CE QU'UNE MARPA ?

Les MARPA est une résidence autonomie, non médicalisée, comprenant plus de 20 logements (22 T1, 1 T2) privés, implantée dans le cœur de vie du village d'Amancy. MARPA est un concept et une marque déposée de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le concept repose sur l'accompagnement par le maintien de l'autonomie de la personne (60 ans et plus) dans un cadre familial, « comme à la maison », avec des espaces de vie collectifs. Les résidents disposent d'un appartement privé, en rez de jardin, avec jardin privatif leur permettant de garder leur intimité et rester autonome pour les actes de la vie quotidienne. Le prendre « soin » est un axe essentiel pour assurer cet accompagnement grâce à la collaboration avec les professionnels de santé du territoire (infirmiers, médecins, pharmaciens, masseur-kinésithérapeutes, SSIAD, ...), en fonction des besoins de chaque résident. La MARPA est située au centre du village d'Amancy afin de faciliter l'accès aux commerces, aux services publics et à la vie locale. L'objectif étant que les résidents maintiennent le contact avec leur vie sociale et associative.

QUI GÈRE ET FINANCE LA MARPA ?

La MARPA est financée grâce à la contribution des communes d'Amancy et Arenthon, du Conseil départemental de la Haute-Savoie et des caisses de retraites (MSA, CARSAT) (cf Echo des îles – édition janvier 2021).

La MARPA est gérée par l'association (loi 1901) « Les Amarenthes » composée d'un conseil d'administration de 26 membres et d'un bureau élu :

- 3 élus délégués pour la commune d'Amancy,
- 3 élus délégués pour la commune d'Arenthon,
- 2 représentants de la MSA Alpes du Nord,
- 2 représentants du CCAS de la commune d'Amancy,
- 2 représentants du CCAS de la commune d'Arenthon,
- 1 représentant du club des aînés de la commune d'Amancy,
- 1 représentant du club des aînés de la commune d'Arenthon,
- 2 représentants des services d'aide à domicile du territoire,
- 4 représentants des personnels médicaux et paramédicaux,
- 4 personnes qualifiées,
- 1 représentant des résidents,
- 1 représentant des familles de résidents

A l'ouverture de la MARPA, un responsable de la structure, salarié, sera recruté et animera une équipe de 6 à 8 personnes pour assurer les animations, la sécurité des résidents et les différents services proposés.

Le bureau élu par les membres est composé de

- Président : Cédric SARREBOUBEE (Arenthon)
- Vice-président : Patrick ROSNOBLET (Amancy)
- Trésorier : Anne-Sophie DELAVENAY (Amancy)
- Trésorier adjoint : Eric BRAND (Amancy)
- Secrétaire : Frédérique GIRAUD (Arenthon)
- Secrétaire adjoint : Brigitte CAUL-FUTY (Arenthon)



COMMENT AVANCE LE PROJET ?

La structure prend forme ! Les travaux de maçonnerie vont laisser la place à la pose de la charpente fin mai 2021. L'ouverture de la MARPA est prévue à l'automne 2022.

En attendant, des commissions ont été constituées afin de préparer l'ouverture :

- Commission architecturale : Suivi du chantier, aménagement, réception des travaux;
- Commission équipement : Achat du mobilier et de l'équipement nécessaire au fonctionnement, décoration;
- Commission communication : Plan de communication, création du livret d'accueil, plaquettes d'information, relation avec la presse, réunions d'information;
- Commission recrutement : Recrutement des salariés, élaboration des profils de poste, projet social, gestion de la formation du personnel;
- Commission finances : Gestion du budget, contrôle de gestion, arbitrage financier;
- Commission sociale : Elaboration du projet d'établissement, relation avec les résidents et leurs familles, gestion des demandes de logement.

Toutes ces commissions sont composées des membres du conseil d'administration et de personnes volontaires habitant Amancy et

Arenthon et souhaitant apporter leur contribution au projet.

COMMENT PUIS-JE RÉSERVER UN HÉBERGEMENT ?

Ce concept vous intéresse ? Vous envisagez de louer un logement dans la MARPA ? Vous pouvez déjà vous faire connaître auprès de la mairie d'Arenthon ou du CCAS. Pour le moment, nous n'avons pas encore ouvert les demandes de logement. Nous vous recontacterons directement le moment venu et prévoyons d'organiser des réunions d'information au public dès l'ouverture des réservations.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le prix de journée est fixé par le conseil départemental afin d'assurer un accès au plus grand nombre.

Egalement, nous avons signé une convention pour que les résidents puissent percevoir les APL en fonction de leurs ressources.

Le prix global du loyer comprend donc le prix de journée (sera fixé prochainement). A cela s'ajoute les prestations de services à la carte que le résident pourra contracter (pension complète, 1/2 pension, petit-déjeuner, blanchisserie, ménage). Le coût réel pour chaque résident sera déterminé plus précisément lors de l'ouverture des réservations.

Si vous souhaitez plus d'infos

Vous pouvez prendre contact avec l'association « Les amarenthes » à marpalesamarenthes@gmail.com
Cédric Sarreboubee



RÉGÉNÉRO

Rénovez énergétiquement sa maison ou son appartement, améliorez son confort tout en réduisant ses factures d'énergie... bien des propriétaires y pensent mais hésitent à passer à l'acte.

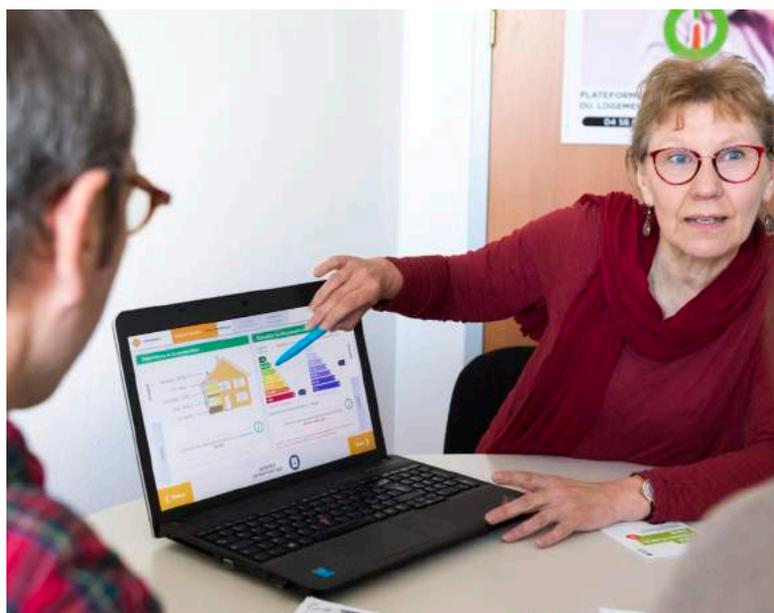
Il est souvent difficile de savoir par où et comment commencer, de se repérer dans la jungle des aides financières et de trouver de bons artisans locaux.

Alors pour vous aider à franchir le pas et vous accompagner dans votre projet, les communes du genevois français ont créé REGENERO, le service public de la rénovation énergétique.

Que ce soit pour une simple demande ou pour un accompagnement complet tout au long de votre projet, les conseillers REGENERO sont à votre disposition du mardi au vendredi par téléphone au 04 58 57 00 87 et vous apportent des conseils neutres, gratuits et indépendants.

Vous pouvez également les rencontrer sur rendez-vous dans les locaux de votre communauté de communes tous les 2eme et 4eme mercredi matin de chaque mois de 9H à 12H.

Ils vous apporteront les bons conseils et vous aideront à faire les bons choix en toute connaissance de cause, sans arrière pensée commerciale ni parti pris.



Votre parcours REGENERO



* Cette étape s'adapte en fonction de la réalité de votre projet et du service mis en place par votre intercommunalité.



ALORS N'HÉSITEZ PLUS ET RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET WWW.REGENERO.FR POUR Y RETROUVER TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT CE SERVICE ET SES MODALITÉS.

RÉSUMÉS DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

Ces résumés sont des extraits des comptes rendus originaux ; ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors des conseils. Ceux-ci sont disponibles à la CCPR ainsi que sur le site internet de la CCPR.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 8 DÉCEMBRE 2020

Finances

Les tarifs 2021 des prestations de service, des redevances, de l'eau sont approuvés. Les décisions modificatives de différents budgets sont approuvées, ainsi que des dépenses d'investissement.

En raison de la crise sanitaire, une exonération de la redevance des ordures ménagères des professionnels a été accordée aux agences immobilières, entreprises, établissement scolaires, marchés, professionnels de santé, contrôles techniques/garages, associations, commerces non alimentaires, salles de sport, salle polyvalentes/ vestiaires, gymnases, auto-écoles, restaurants, bars, hôtels-restaurants, hébergements collectifs, coiffeurs, fleuristes, libraires, piscine, discothèque, parc des expositions, cinéma (de 3, 6 ou 12 mois selon les activités).

Un groupement de commandes entre la CCPR, le SIVU et le SRB pour le marché d'électricité est approuvé.

Aménagement du territoire

Une subvention à la production de logements locatifs sociaux est approuvée dans le cadre du programme local de l'habitat du Pays Rochois (40 ou 55€/m², selon le type de logement).

Une convention de portage foncier avec l'Établissement public foncier (EPF) de Haute-Savoie est approuvée pour répondre à une déclaration d'intention d'aliéner sur un secteur (40a 24ca) en bordure de la RD 1203 au niveau de la zone d'activités « les Afforêts », dans le cadre de la thématique des activités économiques.

Les dérogations à la règle du repos dominical 2021 sont approuvées (périodes de soldes, foire de la St Denis, dimanches de décembre).

L'adhésion de la CCPR à la candidature du département de la Haute-Savoie à l'appel à

manifestation d'intérêt au déploiement du service public pour la performance énergétique de l'habitat est approuvée. Il s'agit de proposer un accompagnement de conseils techniques et financiers, à la rénovation énergétique pour les particuliers, via l'organisation REGENERO.

Ressources humaines

Le conseil autorise le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Deux emplois non-permanents sont autorisés à la création pour la relève des compteurs à la régie des eaux (2 emplois de 35h pour les 3 premiers mois de l'année et pour 2 mois l'été).

La création d'un emploi permanent de coordinateur de la restauration scolaire est également approuvée.

Les créations d'un emploi permanent de directeur adjoint des ressources humaines, d'un emploi permanent de directeur de gestion budgétaire et financière, d'un emploi permanent d'acheteur public responsable, et d'un emploi permanent de responsable d'équipe nettoyage et entretien des gymnases, sont approuvées.

La mise en œuvre de la protection fonctionnelle sollicitée par un agent victime de diffamation et outrages est accordée.

La prime de fin d'année 2021 est approuvée.

L'attribution d'un véhicule de fonctions au Directeur général des Services pour l'année 2021 est approuvée.

Convention globale territoriale avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Haute-Savoie

Cette convention est approuvée (01/01/2021-31/12/2023) entre la CAF, la CCPR, la commune de La Roche sur Foron, la commune de Saint Pierre en Faucigny (les autres communes pourront le faire par avenant). Elle concerne l'identification de besoins sur le territoire concernant les services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, inclusion numérique et lutte contre la fracture numérique, habitat, handicap.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2 MARS 2021

Finances

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 est présenté, débattu et approuvé.

Un éventuel passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est envisagé pour le 1^{er} janvier 2022, en remplacement de la redevance (REOM ; à noter qu'il n'a pas été reporté dans ce débat que la TEOM n'est pas basée sur le nombre

de personnes d'un logement mais à sa surface, contrairement à la REOM ...).

Il est demandé si l'eau pourrait être considérée comme bien commun. Concernant l'eau le contrat de délégation avec Veolia se termine en 2024.

Le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques de la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2021 est fixé à 16€ par habitant comme les années précédentes.

Eau potable et assainissement

Le Conseil autorise le Président à signer le marché d'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable et d'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) sur le territoire de la CCPR (état des lieux, plans du réseau, analyse de la production et de la consommation, etc.), avec le groupement « PROFILS ETUDES / PROFILS IDE / A.T.EAU / SED-ic / CICL / INGEOD » pour un montant de 408 470 € HT.

Aménagement du territoire

La reconduction du dispositif d'attribution d'une aide financière à l'acquisition de vélos à assistance électriques (VAE) est approuvée (maximum 200€) pour l'année 2021.

Le Conseil autorise la signature de la convention fonds air gaz en partenariat avec GRDF (aides au changement d'énergie vers le gaz de chauffages existants au fioul et de foyers bois fermés pour les résidences principales 400 € pour la CCPR, même somme de GRDF et de la Région). Ce fonds prend place dans le cadre de plan de protection de l'air 2 (PPA2).

La signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de préfiguration au fonds aire entreprise (connaître les émissions, identifier les plus émettrices, etc.) avec la Région et le Département, est autorisée dans le cadre du PPA2.

Le rapport d'activités 2019 du SM4CC est présenté et approuvé (Proxim iTi ; 8 lignes supplémentaires).

Enfance

Le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs 2020-2021 est accepté (ex. pour la restauration scolaire 2 menus proposés avec ou sans viande).

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 6 AVRIL 2021

Finances

La reprise anticipée des résultats 2020 pour l'ensemble des budgets est approuvée à l'unanimité. Les taux 2021, conservés à l'identique de 2020, sont approuvés à l'unanimité. Les budgets primitifs

de l'ensemble des budgets sont approuvés. Une subvention d'équilibre est approuvée à l'unanimité pour la production du biométhane (le produit de la vente du biométhane est insuffisante faute d'entrants). Les subventions aux associations sont approuvées (Grimpée du Pays Rochois, Ski-club nordique, Foyer de fond d'Orange, Foyer de fond de la Chapelle Rambaud, les conciliateurs des 2 Savoie, CAF (mur d'escalade), Maison de l'emploi/ Centre associé/Cité des métiers, Mission locale, Association Solus, Parents d'élèves). La convention de participation aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées est approuvée (pour 2020/2021, 77 enfants, 84 700€).

Eau potable et assainissement

Une constitution de groupement de commandes avec la Commune de la Roche sur Foron pour les travaux de l'avenue Jean-Jaurès est approuvée.

Aménagement du territoire

La suppression du système de caution (qui représentait 100 € pour les particuliers et 500 € pour les copropriétés) du dispositif Regenero est approuvée (accompagnement individuel à la rénovation énergétique, action de sensibilisation locale, coordination locale du service).

Les modalités de versement des aides à la production de logements locatifs sociaux sont approuvées (dorénavant en 2 tranches au lieu de 3).

Dans le cadre du plan de protection de l'aire (PPA 2) de la Vallée de l'Arve la convention de financement pour l'étude d'état des lieux des émissions atmosphériques des industries du décolletage est approuvée (fonds air industrie). L'étude est menée par le Syndicat national du décolletage (SNDEC), elle consiste à établir les sources de ces émissions, d'émettre des recommandations de bonnes pratiques pour les limiter.

Ressources humaines

La création d'un emploi permanent d'un(e) chargé(e) d'accueil général, d'un(e) chargé(e) d'accueil et de gestion administrative pôle enfance, d'un directeur(rice) de la Régie eau et assainissement, d'un chargé(e) de mission gestion durables des déchets, d'un informaticien, est approuvée. Cinq postes sont aussi supprimés. Le règlement des astreintes est validé.

La charte d'utilisation des véhicules de service de la CCPR est approuvée.



RESPECTONS PRAIRIES ET CULTURES

Balades ou randonnées : préservons le travail des agriculteurs. Pourquoi ?

Profitions des beaux jours pour découvrir nos territoires Mais pas n'importe comment !

Si l'espace qui nous entoure est un fabuleux terrain de jeu pour les joggeurs, randonneurs et promeneurs de canidés, la campagne reste avant tout un lieu d'activité professionnelle. Ce maillage de prairies, pâtures et de champs est l'espace de travail des agriculteurs qui valorisent le sol et ses ressources pour produire des aliments de qualité.

Il ne viendrait à personne l'idée de traverser une usine ou une entreprise alors que la route la contourne... C'est tout aussi important de rester sur les chemins et de ne pas passer à travers champ. La prairie ou le champ de céréales tout juste levées représentent pour l'éleveur le stock alimentaire nécessaire à son troupeau pour plusieurs mois.

Pour respecter le cahier des charges des signes officiels de qualité et pour des raisons économiques d'indépendance vis-à-vis d'approvisionnements extérieurs coûteux, les agriculteurs passent une grande partie de leur temps et de leur énergie à constituer des stocks de qualité et en quantité suffisante.

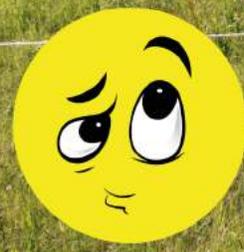
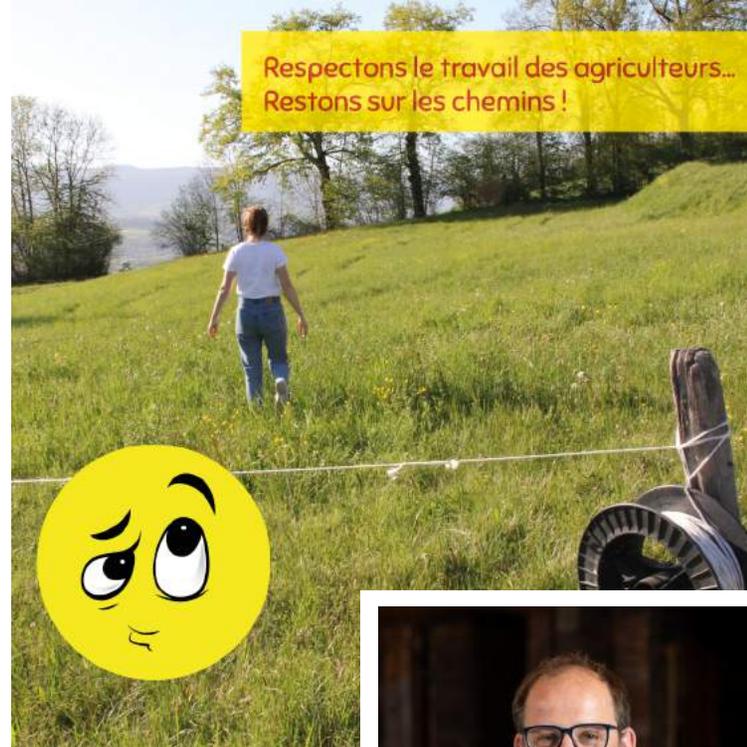
Adoptons un comportement responsable ! Restons sur les chemins

Et, comme en ville, il est important de ramasser les crottes faites par les chiens dans les prés. Celles-ci pourraient être consommées par les animaux, au pré, ou même plus tard, si elles se retrouvent dans le foin. Or, les selles des chiens peuvent véhiculer un parasite, responsable de la néosporose bovine, infection pouvant entraîner des avortements chez la vache.

Nous soutenons déjà les producteurs en consommant local, aidons-les aussi en préservant leurs champs et leurs cultures !

« Ce problème est récurrent dans les secteurs fortement urbanisés. Il faut que la population comprenne que les espaces agricoles ne sont pas dédiés à la détente mais à la production. Ils servent à l'alimentation des vaches et donc à nourrir les gens. »

Cédric Laboret, président de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc



Crédit Photos : © Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc & Annemasse Agglo

AGRICULTURE
Nous donnons la parole aux exploitants agricoles de notre Commune. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez profiter de cette opportunité.



Les habitants de la commune d'Arenthon ont à leur disposition plusieurs commerces de proximité qui proposent des produits alimentaires & mets de qualité, le tout dans une ambiance conviviale.



L'ÉPICERIE PROXI AU CENTRE DU VILLAGE

Inutile de rouler des kilomètres pour faire ses courses. Proxi propose un large choix de produits, on trouve tout ou presque dans l'épicerie familiale du village. La charcuterie faite-maison vous réglera les papilles. Pain frais et viennoiserie tous les jours. De la viande locale (bœuf, veau, volaille) est également disponible. Le vendredi, l'épicerie propose du poisson frais. Et le week-end, c'est poulet rôti !

Voici les horaires d'ouverture :

- Mardi, Mercredi, Vendredi : 7h30-12h30 & 15h-19H
- Samedi : 8h-12h30 & 15h-18h
- Dimanche : 8h-12h30
- Lundi & Jeudi : Fermeture

LE MARCHÉ D'ISA POUR TOUS VOS FRUITS & LÉGUMES

Situé au 330 Route de Reignier, le Marché d'Isa



vend des fruits et légumes principalement du pays complété par une gamme plus variée. Des produits de qualité dans une ambiance familiale et conviviale.

Le Marché d'Isa est ouvert :

- Vendredi de 9h à 12h
- Samedi de 8h à 12h



L'AUBERGE D'ARENTHON

En cuisine, Lisa et Fabrice, fille et père, tous les deux cuisiniers et pâtisseries de formation, vous concoctent midi et soir de délicieux mets. Le menu est renouvelé chaque semaine. **Du mercredi au dimanche, vous pouvez réserver par téléphone au 04 50 25 57 16 ou**

Les dernières actualités et horaires d'ouverture sont disponibles sur www.auberge-arenthon.fr et Facebook.

NOUVEAU !

La Cabinet Pluridisciplinaire La Parenthèse a ouvert ses portes au 925 Route de Lanovaz en Mars.

Différentes pratiques sont proposées : **graphothérapie, réflexologie, massages, soins énergétiques, hypnothérapie, accompagnement au changement.**

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Nous donnons la parole aux entrepreneurs, autoentrepreneurs, de notre Commune afin de présenter les activités économiques de notre village. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez profiter de cette opportunité.



NAISSANCES

Bienvenue à

- Ilyan et Eli, nés le 13 janvier 2021, fils de Duygu et Serdar TORAMAN
- Calie, née le 12 janvier 2021, fille de Sandra AMOUDRUZ et Mickaël THABUIS
- Océane, née le 20 février 2021, fille de Stéphanie MENOUD et Floran SYORD
- Kaïs, né le 03 mars 2021, fils de Cindy CARBONNIER et Guillaume LENIQUE

DÉCÈS

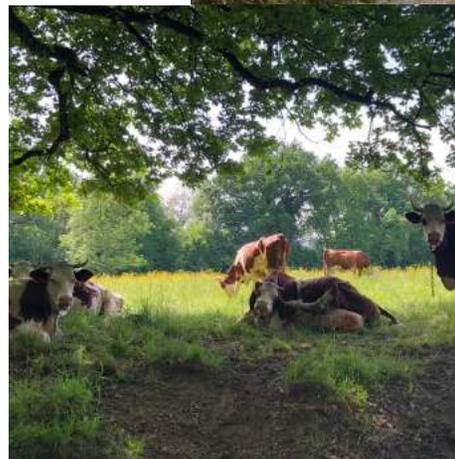
Une pensée pour les familles de

- Claude BELOTTI, décédé le 28 novembre 2020 à l'âge de 80 ans
- Jeanine PREVOST décédée le 22 janvier 2021 à l'âge de 88 ans



La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.



L'Agenda

Sur la Commune d'Arenthon et au delà !



CONCOURS DE BELOTE

VENDREDI 1ER OCTOBRE
VENDREDI 15 OCTOBRE
VENDREDI 5 NOVEMBRE
VENDREDI 19 NOVEMBRE
VENDREDI 17 DÉCEMBRE

Maison des Associations
Organisé par le Comité des fêtes

BROCANTE

DIMANCHE 13 JUIN

au Village

Organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APE)

FÊTE FORAINE

DU VENDREDI 20 AU DIMANCHE 22 AOÛT

Champ de foire
Organisée par l'APE

ÉLECTIONS

DIMANCHE 20/27 JUIN

Maison des Associations
1er & 2ème tours des élections départementales & régionales



ROCK'N VOLLEY

SAMEDI 18 SEPTEMBRE

Champ de foire
Organisé par l'Association des Jeunes d'Arenthon

RANDO DU TERROIR

DIMANCHE 3 OCTOBRE
(date prévisionnelle)

Champ de foire
Organisée par la municipalité et autres volontaires

CONCOURS DE PÉTANQUE

SAMEDI 10 JUILLET
SAMEDI 28 AOÛT

Champs de foire
Organisé par le Comité des fêtes

F(AI)TES DU VÉLO !

SAMEDI 18 SEPTEMBRE
(date prévisionnelle)

Centre ville de La Roche Sur Foron
Co-Organisée par Natenv, Durant la Fêtes des Possibles de Pays Rochois En Transition

CONFÉRENCE BIODIVERSITÉ

VENDREDI 3 DÉCEMBRE

Maison des Associations
Organisée par Natenv, avec la participation de FNE74

TÉLÉTHON

VENDREDI 3 & SAMEDI 4 DÉCEMBRE

Co-Organisé par la municipalité et la commune de Scientrier

